



COMMUNE DE BERNEUIL SUR AISNE

BULLETIN D'INFORMATIONS

Avril 2017

Les horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 8h à 12h

Samedi : de 10h à 12h

Tel : 03/44/85/72/37

Fax : 03/44/85/71/91

email : communeberneuilsuraisne@wanadoo.fr

Site informatique : <http://berneuil-sur-aisne.fr>

MARS 2014 → MARS 2017

La parution de ce bulletin est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal et moi-même de vous présenter ce rapport d'activités de mi-mandat.

Daniel GUEGUEN, Maire

Voisins vigilants – Participation citoyenne



Le protocole a été signé le 26 septembre 2016 entre la Sous-Préfecture, la gendarmerie et la municipalité. Berneuil est divisé en 5 zones de surveillance avec 8 à 10 voisins vigilants et 1 à 2 référents par zone. Un coordinateur a été nommé pour l'ensemble des zones. Nous comptons une quarantaine de « voisins vigilants ».

Ce plan est un atout pour la sécurité de notre ville. Si vous souhaitez intégrer le dispositif, il faut prendre contact avec le secrétariat de la Mairie. Une réunion de synthèse et de suivi devrait être programmée mi-avril.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dossier ouvert dès septembre 2014 car nous savions que notre Plan d'Occupation des Sols (POS) serait déclaré périmé le 31 décembre 2015, suivant la loi ALUR.

Lancement d'un appel d'offre au niveau de 3 bureaux d'études, c'est MT PROJETS, cabinet d'urbanisme de Cernay lès Reims qui a été choisi.

Ce qui est retenu :

- Rapport de présentation du diagnostic communal et enjeux.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les documents ont été présentés le 2 mars 2017 lors de la réunion PPA (Personnes Publiques Associées), c'est-à-dire les services de l'état. La commission étudie en ce moment le règlement zonage.

Le PLU devrait être terminé fin 2017.

Cédric CAGNIARD, Philippe DE WAELE et Etienne FRERE

Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Le CCAS constitue un outil au service de l'action sociale de la ville. Il dispose d'un budget autonome et de 9 membres : 4 membres du Conseil Municipal (Catherine VENDEWINKELE, Françoise CROCHET, Yveline PADIEU et Michel PYTLAK)

4 membres de personnes extérieures (Astrid FRERE, Martine BERDAL, Nelly PREVOST et Catherine LEFEVRE). Le maire (Daniel GUEGUEN) en est le Président.

- Dès 2014, élaboration d'un règlement intérieur.
- Une convention, entre la Direction Territoriale de la Protection Juridique de la Jeunesse et la Mairie de Berneuil sur Aisne, a été signée.
- Le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services sociaux du Conseil Départemental de l'Oise. (Direction de la Cohésion Sociale et de l'Insertion).
- Plusieurs dossiers sont régularisés, d'autres sont en cours. Nous essayons, dans la mesure du possible, de trouver la solution la plus adaptée.

Catherine VENDEWINKELE

Travaux et achats réalisés

- L'assainissement pluvial de la rue des Chiens Rouges, où les riverains étaient inondés régulièrement, fut la priorité.
- L'aménagement de la rue de la Groseillère qui était devenu accidentogène, avec un sens unique jusqu'à la route d'Attichy (RD 81).



- Reprofilage de la rue du Centre, au niveau du rétrécissement de l'église, avec pose de caniveaux.
- Ces travaux ont été, en grande partie, pris en charge par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise. Merci à M. Alain BRAILLY, Président de la CCLO.
- Rénovation complète de l'appartement situé au-dessus de l'école maternelle.
- Rénovation et mise en peinture de la petite salle Saint Rémi et de la salle des associations par les agents communaux.



- Salles Saint-Rémi :
 - Remplacement du fourneau gaz, du chauffe-eau gaz, de l'armoire frigorifique de la cuisine.
 - Remplacement du réfrigérateur de la petite salle.

Travaux prévus

- Le projet d'aménagement du square est en cours. Plusieurs devis ont été établis et un nouveau dossier de subvention a été transmis à la Sous-Préfecture, au Conseil Départemental et à la Région des Hauts de France. Nous sommes à l'heure actuelle dans l'attente des réponses afin de mener à bien ce projet. Nous espérons effectuer ces travaux cette année, voire au 1^{er} semestre 2018. La réfection de la clôture est également à l'ordre du jour.
- Les trottoirs de la rue de Rollet.
- Rénovation et mise en peinture du dortoir des classes maternelles.

Céline JACQUES

Accessibilité Handicap

Un diagnostic accessibilité handicap des bâtiments communaux a été établi et nous avons élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmé. Il conduit à des aménagements classés par priorité de 2017 à 2022 → Avis favorable de la Préfecture. Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée :

| | ERP concernés par les actions de mise en accessibilité | Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question |
|---------|--|---|
| Année 1 | 2017 Salles polyvalentes | 2 Sanitaires (Petite salle grande salle) Cheminements |
| Année 2 | 2018 Mairie 2018 École primaire | Accueil - Escalier - Éclairage - cheminements Éclairage - locaux . |
| Année 3 | 2019 École maternelle 2019 Bibliothèque | Sanitaire - Cheminements - Cheminements. |
| Année 4 | 2020 Cimetière 2020 Salle tennis de table | Stationnement - Éclairage stationnement handicapés Cheminement extérieur - Porte - |
| Année 5 | 2021 Salle tennis de table | Sanitaires. |
| Année 6 | 2022 Stade de football | Cheminements - sanitaires - douches. |

Pendant la durée des travaux des salles polyvalentes, aucune location ne sera prise. La grande salle ne sera donc pas disponible du 21 août au 16 septembre 2017 (Accessibilité des sanitaires).

Michel PYTLAK

Cimetière

Afin de faciliter la gestion du cimetière, différentes actions ont été réalisées :

- La rédaction d'un règlement intérieur.
- La conception et la réalisation d'un columbarium.

Création du columbarium par l'entreprise LANGLOIS. Conception et aménagement paysagé réalisé par les agents communaux qui ont également taillé toutes les haies. L'abattage de grands cyprès (hauts, abîmés et secs) a été confié à l'entreprise L.W Paysages.

- L'investissement dans un logiciel de suivi qui a nécessité un état des lieux complet de l'ancien et du nouveau cimetière. Toute la saisie informatique du nouveau cimetière est aujourd'hui à jour. Reste un gros travail de recherche concernant l'ancien cimetière. A ce titre, si vous avez des informations à nous communiquer, vous êtes les bienvenus. Un projet est en cours pour la réalisation d'un nouveau columbarium dont la place avait été prévue à la conception du premier. De même, la possibilité d'installer des cavurnes est à l'étude (emplacement à prévoir et à aménager).

Nicole TUAL, Françoise CROCHET et Séverine ANTOINE

- **Entretien des bois communaux**

Les bois communaux n'avaient pas fait l'objet d'entretien et de coupes depuis plusieurs dizaines d'années. Une zone a été identifiée au cadastre par la commission bois et nous avons mis en vente, par contrat, 17 lots de bois en 2016 avec 1 responsable par lot. La commune a perçue la somme de 7 374 €.

- **Dangerosité :**

Au niveau de la sécurité de la rue Hippolyte Béranger, du terrain de football jusqu'en haut de la route, un important travail d'abattage et d'élagage, tant par la commune que par les propriétaires concernés, est prévu car bon nombre d'arbres présente une dangerosité certaine. Aucune parcelle de bois ne sera mise en vente aux particuliers pour la coupe car la commune est en contact avec des professionnels.

Sébastien BATTON et Georges CARPENTIER

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cuise La Motte

Rapport d'activité des syndicats intercommunaux d'assainissement et d'adduction d'eau de Cuise la Motte de mars 2014 à mars 2017.

- Des nouvelles normes imposées pour le traitement des eaux usées ont nécessités la remise à niveau de la station d'épuration. Le traitement du phosphore imposant la construction d'une nouvelle cuve avec bac de rétention ainsi qu'une protection contre les crues pour la déphosphoration. En conséquence la taxe d'assainissement a augmenté de 0,20€ par M³ au 1^{er} janvier 2017, cette augmentation a été votée en délibération pour la viabilité du syndicat intercommunal d'assainissement.

- Relance du projet de reconstruction de la station d'épuration.

- Une étude sur la construction d'une nouvelle station d'épuration sera menée.

- Des travaux très important pour la réhabilitation du réseau d'eau potable ont été menés.

- Plusieurs traversées de la Nationale n°31 ont été réalisées.

- Construction d'un réservoir lieudit « Le Crocq » à Cuise la Motte, les travaux se sont terminés par la pose du stabilisateur pour by-passer le réservoir de 200m³, l'installation de 2 stabilisateurs à Genancourt et au niveau de la mairie de Cuise et la démolition des anciens réservoirs.

- Le réseau d'eau étant vieillissant, il est envisagé un plan de renouvellement pluriannuel des tronçons les plus fragilisés et donc les plus urgents à remplacer ;

- Le prix de l'eau à augmenter de 0,20€ par M³ au 1^{er} janvier 2017, cette augmentation a été votée en délibération pour la viabilité du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de CUISE la MOTTE.

- La SAUR fait le point des raccordements en plomb restant à traiter. A priori aucun sur BERNEUIL Sur AISNE. Si votre réseau de distribution, avant compteur, comporte des parties en plomb, veuillez le signaler en Mairie. Merci.

Patrice BONAMY

L'INFORMATIQUE de notre commune

- **La Mairie :**

Le conseil municipal a décidé de remplacer les ordinateurs qui étaient en fin de vie.

- Mise en place de 3 nouveaux ordinateurs en réseau qui permettent

- de travailler sur tous les logiciels à partir de n'importe quel poste.

- Mise en place d'une connexion haut débit.

- Achat et mise en place d'un Logiciel « gestion cimetière ».



- **L'école :**

- Mise en place de 2 connexions internet haut débit.

- Création d'une salle informatique équipée de six ordinateurs portables connectés à un réseau filaire ou Wifi. L'enseignant travaille avec 1 vidéo projecteur et de façon interactive avec les élèves. Ce dispositif est destiné à promouvoir les usages pédagogiques utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement. Cette salle est également utilisée pour les NAP (Nouvelles Activités Péri éducatives).

Etienne FRERE

Ecole - NAP - Périscolaire

En cette année 2014, en même temps que notre arrivée au conseil municipal, le début des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) voyait le jour. C'est avec l'aide de l'ancienne directrice Murielle DHERBOMEZ, et l'implication de l'équipe enseignante que nous avons pu traverser cette première année avec des activités manuelles réparties après la classe le lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h30. Malgré les quelques aides de l'état, la commune a pris à sa charge les dépenses nécessaires afin de ne rien demander aux familles.



L'équipe enseignante modifiée et la fatigue des enfants prise en compte, nous avons trouvé plus judicieux d'arranger différemment la période des NAP. Ainsi, pour la 2^{ème} année consécutive, ces nouvelles activités périscolaires sont assurées par notre personnel communal, le vendredi de 13h30 à 16h30 pour la somme de 2 euros par séance. Les enfants touchent à toutes sortes d'activités manuelles, à des jeux de société, des sorties : palais de Compiègne, visite de la caserne des pompiers, visite du village avec le maire et Brigitte, son épouse, conférence avec un apiculteur, initiation au tennis de table avec l'aimable encadrement bénévole d'Olivier BOCHET, des cours de secourisme délivrés par Nicole TUAL, de l'informatique avec Etienne et Astrid FRERE, pâtisserie avec Mme Lacroix, Mme Palette et Mme David, le cinéma, la visite du Père-Noël...

Nous remercions d'ailleurs chaudement tous les acteurs pour leur collaboration, et nous félicitons la grande implication et l'imagination dont font preuve Jocelyne, Sylvie, Solène et Mélanie pour divertir tous les enfants inscrits aux NAP.

Hormis les NAP, notre petite commune bénéficie également d'un périscolaire d'une capacité d'accueil de 25 enfants, le matin, le midi et le soir. Cette organisation rend service à bon nombre de parents et même s'il ne remplit pas toutes les cases que chacun aimerait y voir, il contente une grande majorité de la population en adéquation avec le budget d'une petite commune telle que la nôtre. La participation financière reste, somme toute, dérisoire par rapport à bien d'autres communes alentours et n'a pas été augmentée depuis sa création. Et bien que nous n'assurons pas le périscolaire le mercredi après-midi (une nourrice ou un grand-parent pouvant également avoir une place importante dans la vie d'un enfant), nous avons élargi d'une demi-heure la plage d'accueil du matin.

Pour finir, un mot sur la commission scolaire. Bien que nous ayons dû faire quelques restrictions au niveau des budgets de l'école, ceux-ci restent toujours honorables 45 € / élèves. Un budget de 1 000€ pour les sorties scolaires est ajouté annuellement. Un rétroprojecteur a été acheté, la création d'une salle informatique et l'aménagement de la bibliothèque scolaire pour éveiller tous les sens de nos futurs Einstein ont été mis en place depuis ces 3 ans. A souligner, un poste de 35 heures d'Atsem pour les petites et moyennes sections maintenu, ainsi qu'un de 20 heures pour les GS-CP, a été alloué pour aider les enseignantes. De plus, l'annualisation des salaires de notre personnel de l'école a été mise en place.

L'entente équipe enseignante-équipe municipale se déroule plutôt bien, et généralement les requêtes faites de part et d'autres se terminent positivement.

Un grand merci à toutes les personnes impliquées dans la vie de notre petit village. Que les trois prochaines années se poursuivent sous les mêmes hospices, et contenter la plus grande majorité de notre population reste notre souhait le plus cher.

Séverine ANTOINE et Ludivine DUMEZ

L'intergénérationnel 2017 - Le Club des Aînés

En chaque fin d'hiver, les enfants des écoles, toutes classes confondues viennent rencontrer les « membres de notre Club des Aînés » avec les enseignantes dans notre grande salle. Ils chantent, partagent et goûtent avec les Aînés. C'est un bon moment de convivialité.

Le samedi 8 avril, le Club des Aînés organise, grande salle Saint Rémi, un concours de belote. Ouverture des portes à 13h15. Bienvenue à tous. Vous pouvez me contacter au 03/44/85/76/38.

Claudine CIONI – Présidente.



- **Ciné rural :** Les amateurs de cinéma ont rendez-vous, une fois par mois, le mercredi soir à 18h30 dans la grande salle Saint Rémi avec le cinéma rural de Beauvais.

Les films projetés en numérique et certains en 3D sont bien souvent encore à l'affiche au Majestic et parmi les meilleurs classements de la critique et des spectateurs.

Les prix sont restés fixes : 3 euros pour les moins de 16 ans et 4 euros pour les plus de 16 ans. Depuis l'an dernier une carte de soutien d'un montant de 10 € vous fait bénéficier du tarif réduit pour toutes les séances.

Depuis 3 ans la fréquentation de la séance du mercredi n'a cessé d'augmenter, nous sommes passés d'une petite quinzaine de spectateurs à plus d'une vingtaine. Il faut dire que les comédies de Dany BOON ont fait grimper cette moyenne de façon spectaculaire. Le public fidèle de Berneuil apprécie particulièrement les films où l'on rit mais aussi ceux où quelques larmes peuvent être versées.

Prochaines dates : 12 avril, 3 et 31 mai, 28 juin et 26 juillet.

- **Théâtre :** Le 19 mars 2015, une première à Berneuil : une représentation théâtrale dans la grande salle Saint Rémi. Ce fut un franc succès qui nous a permis de réitérer à 4 reprises cette nouvelle manifestation culturelle qui, au fil du temps, a vu son public nombreux se fidéliser. La salle Saint Rémi qui peut accueillir une centaine de personnes fait à chaque fois salle comble et les représentations diverses et variées recueillent un grand succès. Une convention est signée en partenariat avec la CCLO, le Théâtre Impérial et la commune de Berneuil sur Aisne.

Au programme :

NONOCHE de Irène Nemirowski : Recueil de cinq histoires courtes et drôles au temps des années folles.

OPERACCORDEON : Concert mêlant une voix lyrique à l'accordéon pour un fabuleux voyage original.

QUELQUES COURTELINE ET AUTRES SURPRISES : Spectacle avec les petites pièces de G. Courteline dont "Les ronds de cuirs" et quelques autres surprises.

LES DEUX FRERES ET LES LIONS de Hédi Tilette de Clermont-Tonnerre : Conte, tiré d'une histoire vraie, il dresse le portrait de deux frères jumeaux issus d'un milieu pauvre qui vont devenir à la fin du XXème siècle l'une des plus grandes fortunes de Grande Bretagne.

LE VOYAGEUR SANS BAGAGE de Jean Anouilh : Pièce forte autour des thèmes de la mémoire, du passé, de la société bourgeoise, de la nostalgie, de la pureté et de l'enfance.

- **Legion Run :** Le 24 septembre Paris – Berneuil sur Aisne a accueilli Legion Run pour la toute première fois. 1300 participants ont franchi la ligne d'arrivée de cette aventure palpitante.

Yvelyne PADIEU et Sylvie MAUBARET



Informations diverses

- **Elections :**

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 19h00.

Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Une **nouvelle carte d'électeur** vous sera envoyée début avril. Ne gardez pas l'ancienne car les numéros auront changés.

- **Nouveau à Berneuil :**

LEJEUNE Edouard

bûcheron élagueur professionnel

4 rue de Guinand

06/86/23/86/38

- **Nouveau à Rethondes:**

Cabinet infirmiers

du lundi au vendredi 8h00-9h00 / 16h30 – 17h

samedi de 8h00 à 9h00

03/44/83/90/08

- **Relais Assistantes Maternelles :**

Le RAM - Relais Assistantes Maternelles – Parents – Enfants est un service d'informations générales, de rencontres et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance du territoire. Berneuil sur Aisne a rejoint ce dispositif en janvier 2015 et les enfants profitent de ces activités d'éveil.

Les prochaines activités du Relais à la salle Saint Rémi auront lieu :

- Mardi 4 avril 2017

- Mardi 30 mai 2017

- Mardi 13 juin 2017

• **Démarches administratives :**



CNI Carte Nationale d'Identité

Depuis le 14 mars, votre mairie ne délivre plus de cartes d'identité. Ce service est accessible en mairie d'Attichy.

Sortie de territoire pour mineurs

L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 est rétablie depuis le 15 janvier 2017. L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- ◆ Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport
- ◆ Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire

Le titre doit être valide ou, périmé depuis moins de 5 ans

- ◆ Original du formulaire cerfa n°15646*01 (à télécharger sur le site « service-public.fr » signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

• **Formations BAFA et BAFD :**



Des sites internet

- www.cemea-formation.com

Inscription et paiement en ligne.

Plus de 1200 stages sur toute la France.



- www.cemea.asso.fr/sap

Trouver un stage pratique ou un poste en ACM

Trouver du personnel pour encadrer.



- www.cemea.asso.fr

Le site ressource des CEMÉA, mouvement d'Éducation Nouvelle.



Le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs**, abrégé **BAFA**, est un diplôme non professionnel qui autorise l'encadrement d'enfants et d'adolescents en accueil collectif de mineurs (ex centre de vacances ou de loisirs)



• **Recensement citoyen :**

Nous vous rappelons que les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie. Cette démarche est indispensable pour pouvoir se présenter aux concours et examens. Dès leur majorité, ils seront inscrits d'office sur la liste électorale de la mairie.

• **mardi 28 février :** Petite promenade des enfants de PS-MS et GS-CP à l'occasion du mardi gras.



Remerciements

- Merci à M. Jean-Claude FAROUX qui m'aide à régulariser certains dossiers grâce à son expérience municipale.
 - Association Foncière créée en 1976, en cours de dissolution avec la Préfecture.
 - Dossier concernant l'accessibilité sur le site Jean-Louis GIRAUT, ouvert avec les sociétés AGORA et TEREOS et la CCLO.

- Merci à M. André BUREAUX, agriculteur, qui participe activement à l'élaboration du PLU, en tant que représentant de la Chambre Départementale de l'Agriculture. De plus, il signe depuis plusieurs années une convention « Plan neigeux » avec la municipalité. Cette année il n'a pas neigé mais il est resté vigilant et prêt à intervenir.

Daniel GUEGUEN

Compte administratif 2016

- Dépenses de fonctionnement : 424 623,52 €
- Recettes de fonctionnement : 430 092,41 €
- Dépenses d'investissement : 11 151,60 €
- Recettes d'investissement : 56 088,94 €
- Excédent de fin d'année : 81 611,24 €

Budget primitif 2017

Répartition par section 2017

| | | |
|----------------|--------------|--------|
| Investissement | 46 000,00 € | 8,93% |
| Fonctionnement | 469 441,55 € | 91,07% |
| | <hr/> | |
| | 515 441,55 € | 100% |

Répartition des dépenses de fonctionnement 2017

| | | |
|---|--------------|--------|
| Charges Générales | 138 290,00 € | 29,45% |
| Charges du personnel | 234 900,00 € | 50,03% |
| Charges financières / Atténuation de produits | 25 200,00 € | 5,36% |
| Virement à la section d'investissement | 14 673,00 € | 3,12% |
| Autres charges de gestion courante | 56 100,00 € | 11,95% |
| Charges exceptionnelles | 100,00 € | 0,02% |
| Dépenses imprévues | 178,55 € | 0,03% |
| | <hr/> | |
| | 469 441,55 € | |

Répartition des recettes de fonctionnement 2017

| | | |
|-------------------------------------|--------------|--------|
| Impôts et Taxes | 285 680,00 € | 72,29% |
| Autres produits de gestion courante | 20 500,00 € | 5,18% |
| Dotations et participation | 80 500,00 € | 20,37% |
| Produits des services | 8 503,00 € | 2,15% |
| | <hr/> | |
| | 395 183,00 € | |

Montant des taux 2017

Taxe d'habitation : 7,91

Taxe foncière (bâti) : 13,93

Taxe foncière (non bâti) : 45,35

Aucun changement, aucune augmentation de ces taxes et du périscolaire depuis 2014

Voisinage :

Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous rappelons quelques règles de bon voisinage :

Il est rappelé que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur densité sonore, tels que, notamment, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Il est indéniable que l'utilisation des appareils ci-dessus génère des nuisances sonores. Il est donc instamment demandé à chacun de respecter le calme et le repos de son voisinage, spécialement en dehors des heures mentionnées ci-dessus.

Problèmes de voisinage : Si vous rencontrez des problèmes de voisinage, nous vous informons de la nouvelle adresse des conciliateurs de justice. Les permanences se tiennent désormais à la petite Chancellerie, 4 rue de la Sous-Préfecture à Compiègne, au 2^{ème} étage.

M. BONNAT, tous les lundis de 9h30 à 11h30

M. DUCHAUSSOY, tous les mardis et jeudis de 9h00 à 19h30

Clôtures, plantations et élagages :

« je suis régulièrement sollicité pour des problèmes de clôtures, arbres et voisinage » Voici quelques règles officielles : Il est rappelé que les haies et arbustes plantés en limite de propriété ne doivent déborder ni sur les propriétés voisines ni sur le domaine public (exemple trottoirs), et doivent donc être taillés à l'aplomb des limites séparatives. Il en est de même des arbres plantés à proximité des limites séparatives et qui ne doivent surplomber ni les propriétés voisines ni la voie publique.

Obligations d'entretien et d'élagage

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.

Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975) même si l'élagage risque de provoquer la mort du dit arbre. (Cassation civile, 16 janvier 1991.).

Selon l'article 671 du Code civil, les distances à respecter pour les plantations par rapport aux propriétés voisines et au domaine public sont les suivantes :

Si les arbres mesurent plus de 2m de hauteur, ils doivent se trouver à 2m au moins de la limite séparative

Si les haies, arbustes ou arbres mesurent moins de 2m de hauteur, ils peuvent être plantés à moins de 2m de la limite séparative, mais pas à moins de 50cm de celle-ci.

Rappel de la circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 :

Le brûlage est interdit toute l'année en zone péri-urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou de déchèteries.



• **Déchets verts :**

Le ramassage des déchets verts commencera le **jeudi 11 mai 2017** et se terminera le **jeudi 9 novembre 2017**.

Il est rappelé :

- Pas plus de 4 contenants (de 25 kg maximum) à la fois.
- Les sacs plastiques ne sont pas ramassés.

Vous pouvez vous procurer des sacs biodégradables au prix de 2€ les 10 / 5€ les 25, en vente à la CCLO Zone Industrielle, 4 rue des Surcens à Attichy (03/44/42/72/25)

Samedi 15 avril

COMPIÈGNE MERCIÈRES
et ATTICHY

Horaires d'ouverture de la déchetterie

**UN SEUL ET MÊME HORAIRE POUR TOUTES
LES DÉCHETTERIES DU RÉSEAU VERDI**

Du mardi au samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Fermeture les lundis et jours fériés